



CANADIAN ASSOCIATION OF FIRE CHIEFS  
*Fire Chiefs on the Hill, November 19-20, 2019*

## Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

**Passer le flambeau : 17 ans de recherche pour un  
délai d'intervention rapide comme l'éclair**

**Par : L'Association canadienne des chefs de  
pompiers**

Ken Block, président, chef des pompiers d'Edmonton  
a/s de Tina Saryeddine, directrice générale  
Association canadienne des chefs de pompiers  
1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) K1S 5R7  
Coordonnées : [tsaryeddine@cafc.ca](mailto:tsaryeddine@cafc.ca)  
Téléphone : 613-695-8462  
[www.cafc.ca](http://www.cafc.ca)

## Recommandations

1. Que le gouvernement fédéral envisage la formation d'une entité semblable à la U.S. Fire Administration de la Federal Emergency Management Agency aux États-Unis (c.-à-d. un conseiller national en matière d'incendies).
2. Que le gouvernement fédéral investisse 2,5 millions de dollars pour offrir à tous les pompiers une formation de sensibilisation à la santé mentale et qu'il continue d'appuyer et de clarifier les résultats attendus du cadre fédéral pour le TSPT et les 30 millions de dollars par période de cinq ans prévus dans le budget de 2018 pour la recherche et le traitement en sécurité publique.
3. Que le gouvernement fédéral affecte 50 millions de dollars par année pour s'assurer que les services d'incendie sont équipés pour suivre l'innovation.
4. Que le gouvernement fédéral affecte 30 millions de dollars supplémentaires à la réintroduction d'un programme conjoint modifié de protection civile (PCPC), tout en maintenant le financement permanent stable pour la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd.

## **Passer le flambeau : 17 ans de recherche pour un délai d'intervention rapide comme l'éclair en matière de protection civile**

L'Association canadienne des chefs de pompiers (ACCP) représente les 3 500 services d'incendie du pays, qu'ils soient volontaires, professionnels ou mixtes, qu'ils fassent partie des collectivités des Premières Nations ou des collectivités petites, grandes, urbaines ou rurales, qu'ils soient syndiqués ou non. Notre représentation se fait par l'entremise des chefs pompiers et de notre Conseil consultatif national, qui regroupe toutes les associations de chefs provinciales et territoriales ainsi que les organisations nationales affiliées. Il y a environ 155 000 pompiers et 3 500 services d'incendie au Canada. Environ 85 % des pompiers et des services sont volontaires ou rémunérés sur appel.

L'ACCP félicite le Comité des finances d'avoir entrepris des consultations avant la présentation du budget de 2020, même si des élections ont été déclenchées. Que vous reveniez travailler ou que vous démissionniez, que vous lisiez ceci avant ou après l'élection, nous vous remercions, vous et votre famille. Nous avons hâte d'aider à assurer la sécurité de votre circonscription et de notre pays.

Nous avons intitulé ce mémoire *Passer le flambeau : 17 ans de recherche pour un délai d'intervention rapide comme l'éclair*. Il reflète la tradition des services d'incendie d'une intervention de 7 minutes et le délai connu d'environ 17 ans pour que les résultats de la recherche soient mis en pratique ([réf. 1](#)). Nos recommandations visent à combler cet écart au moyen de mesures budgétaires et stratégiques fédérales qui appuient la protection civile et qui nous permettent d'atteindre des délais d'intervention rapides comme l'éclair. Les domaines couverts sont la santé mentale, la réponse à l'innovation et le renforcement des capacités dans les régions rurales et éloignées. Nous vous demanderons également de considérer la Federal Emergency Management Administration (FEMA) et la U.S. Fire Administration, toutes deux basées aux États-Unis, comme un modèle potentiel pour rassembler le tout. Nous allons commencer par là.

### **Un Secrétariat consultatif national des services d'incendie**

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral envisage la formation d'une entité semblable à la U.S. Fire Administration de la Federal Emergency Management Agency (FEMA) aux États-Unis.

En 1974, le gouvernement fédéral américain a créé la FEMA. La FEMA a pour mission « d'aider les populations, avant, pendant et après les catastrophes [TRADUCTION] » ([réf. 2](#)). Au sein de la FEMA, la U.S. Fire Administration a cinq fonctions : (1) formation et perfectionnement professionnel; (2) prévention des incendies et éducation du public; (3) gestion des opérations et sécurité; (4) publications de données et bibliothèque; et (5) subventions et financement ([réf. 3](#)). Il y a quatre raisons d'envisager à la fois une structure semblable à la FEMA et une structure du même type que la U.S. Fire Administration.

Premièrement, nous constatons une augmentation du nombre d'événements liés aux changements climatiques. De nombreux responsables municipaux de gestion des situations d'urgence sont chefs des pompiers. Une approche nationale solide de la gestion des urgences pourrait permettre une coordination plus efficace.

Deuxièmement, de nombreux ministères fédéraux participent aux services d'incendie. Par exemple, le Conseil national de recherche du Canada (CNRC) englobe la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies (CCCBPI). Transports Canada réglemente les marchandises dangereuses et la sécurité ferroviaire. Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada travaillent sur des enjeux comme les opioïdes et supervisent les IRSC, qui gèrent un financement important pour la recherche et le traitement en matière de sécurité publique. Sécurité publique Canada est en train de mettre sur pied le réseau à large bande pour la sécurité publique, le système d'alerte du public, les considérations relatives aux infrastructures essentielles, le Programme de subvention commémoratif, le cadre national de recherche et de sauvetage, et plus encore. L'Agence du revenu du Canada gère le crédit d'impôt pour pompiers volontaires. Il existe d'autres exemples, allant de l'environnement et des ressources naturelles à l'industrie. Ce que le gouvernement fédéral fait pour les services d'incendie et d'urgence est très important. L'ACCP s'efforce de vous aider à communiquer cette information directement aux services d'incendie et à toutes les associations de chefs provinciales et territoriales. Si nous avons une entité nationale officielle, nous pourrions collaborer plus délibérément et plus étroitement.

Troisièmement, près de 85 % du pays est couvert par les services de pompiers volontaires. Si nous ne parvenons pas à les maintenir, des vulnérabilités apparaîtront dans notre tissu social, démocratique et de sécurité. Enfin, chacune des cinq fonctions assumées par la U.S. Fire Administration est nécessaire ici, au Canada. Nous les illustrons dans le texte qui suit.

## **La santé mentale chez les premiers intervenants**

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement fédéral investisse 2,5 millions de dollars pour offrir à tous les pompiers une formation de sensibilisation à la santé mentale et qu'il continue d'appuyer et de clarifier les résultats attendus du cadre fédéral pour le TSPT et les 30 millions de dollars par période de cinq ans prévus dans le budget de 2018 pour la recherche et le traitement en sécurité publique.

Le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements pour aider à améliorer la santé mentale des premiers intervenants. Jamais auparavant nous n'avions vu autant d'attention, de volonté politique, de financement ou de convergence d'expertise dans ce domaine. Rappelons qu'en 2018, le gouvernement fédéral a consacré un total de 30 millions de dollars sur cinq ans aux Instituts de recherche en santé du Canada et dans l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique (ICRTSP) pour faire progresser la recherche, le traitement et la mobilisation des connaissances

dans ce domaine. Sécurité publique Canada et l'Agence de la santé publique du Canada travaillent également à l'élaboration du cadre fédéral sur le trouble de stress post-traumatique. Nous saluons toutes ces initiatives.

Il y a trois raisons pour lesquelles nous soulevons ces questions dans notre mémoire prébudgétaire pour 2020. Tout d'abord, nous saluons et encourageons la voie à suivre. Il s'agit d'un enjeu urgent et important. En particulier au moment où des élections sont déclenchées, nous devons renforcer et non pas perdre de vue notre objectif. Le nombre de suicides et de traumatismes liés à la santé mentale dans notre secteur est inacceptable et compromettra la sécurité et la sûreté du pays. Deuxièmement, nous n'en sommes qu'aux balbutiements des dépenses de 30 millions de dollars et de l'élaboration du cadre fédéral. C'est le moment de bien faire les choses. Enfin, des mesures à court terme peuvent être prises.

De quoi avons-nous besoin? (1) De leadership et de responsabilisation; (2) d'une vision et de clarté conceptuelle; et (3) de rendement du capital investi à court terme alors que des initiatives à plus long terme sont en place. Il est primordial de cartographier la relation entre les intrants, les extrants et les résultats. On croit qu'une proportion importante des premiers intervenants ont des problèmes de santé mentale ([réf. 4](#)). C'est un sujet complexe, mais c'est aussi l'occasion de se montrer à la hauteur. Il est possible de réussir en se concentrant sur les rendements à court terme en plus du renforcement des capacités à plus long terme.

Par exemple, il faut s'assurer que tous les premiers intervenants reçoivent une formation de sensibilisation à la santé mentale. Il y a de nombreuses façons de le faire. Le ministère de la Défense nationale (MDN) a élaboré une version de la formation de sensibilisation à la santé mentale (En route vers la préparation mentale [RVPM]). Grâce aux efforts de l'ICRTSP et de ses partenaires, le programme RVPM a été adapté pour être offert au personnel de la sécurité publique.

Par la suite, Sécurité publique Canada a financé une étude pilote menée à bien par l'entremise de l'ICRTSP pour initier au programme neuf formateurs du secteur des incendies. Ce petit investissement a eu d'énormes répercussions dans l'ensemble du pays en raison de la volonté de « payer au suivant » de la communauté des premiers intervenants. Toutefois, il faut faire plus.

L'ACCP aimerait que le gouvernement fédéral termine le travail en ce qui concerne la formation sur la sensibilisation à la santé mentale dans le secteur des incendies. En 2017, l'ACCP a estimé qu'il serait possible d'atteindre cet objectif dans nos 3 500 services d'incendie avec 2,5 millions de dollars, en utilisant l'approche de la Commission de la santé mentale du Canada. Quel que soit le mécanisme, il est important de fournir une formation de base. L'ACCP ne peut le faire seule, alors nous sommes certainement prêts à aider.

## Veiller à ce que l'intervention d'urgence suive le rythme de l'innovation

Recommandation 3 : Que le gouvernement fédéral affecte 50 millions de dollars par année pour s'assurer que les services d'incendie sont équipés pour suivre le rythme de l'innovation.

Le service d'incendie est, par nécessité, un adaptateur précoce en ce qui concerne les conséquences anticipées des mesures novatrices, notamment la sécurité incendie des bâtiments. L'expérience de terrain précède souvent la production de données. Malheureusement, ces expériences concrètes sont marginales dans un système fondé sur des données probantes ([réf. 5](#)). Or, les services d'incendie n'ont pour la plupart ni le mandat ni les ressources nécessaires pour produire de telles données. La création de partenariats avec les chercheurs peut contribuer à surmonter ce problème ([réf. 6](#)).

Le besoin d'un mécanisme plus fiable et constant en matière d'innovation est criant. C'est pourquoi la création d'un fonds de recherche et d'innovation dirigé par le secteur de la lutte contre les incendies pour mettre à l'essai et élaborer des mesures d'intervention en réponse aux innovations du code du bâtiment ([réf. 7](#)) serait opportune. Voici des exemples de la façon dont il pourrait être utilisé.

1. Le Canada abrite l'un des plus grands immeubles en bois massif au monde ([réf. 8](#)). Une source avance qu'il n'existe dans le monde que 28 grands immeubles de ce type ([réf. 9](#)). La construction de bâtiments de grande hauteur en bois sera intégrée aux codes modèles nationaux du Canada. Nous ne savons pas si ces bâtiments sont aussi sûrs que les constructions traditionnelles. Ce que nous savons, c'est qu'il y en aura d'autres. Nous savons que certains ministères disposent de plus de ressources que d'autres pour s'en occuper. Nous savons que c'est là où nous enverrons nos hommes et nos femmes en cas de catastrophe. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de miser sur le leadership du Canada dans ce domaine en élargissant nos connaissances et notre capacité de cerner les dangers en matière de sécurité et d'intervenir. Cela pourrait se faire par le biais d'un fonds de recherche et d'innovation.
2. La valeur des sinistres résidentiels assurés au Canada dépassait 4 milliards de dollars en 2016 ([réf. 10](#)). Les nouvelles maisons bâties, une fois enflammées, atteignent des points d'éclair et des températures d'inflammation plus rapidement que les maisons anciennes. Même si les résidents parviennent à s'échapper, la propriété est souvent irrécupérable. La mise en œuvre de systèmes d'extincteurs automatiques à eau permettra d'éviter à la fois des pertes économiques et beaucoup de chagrin. Un remboursement d'impôt pourrait inciter les entrepreneurs à installer des gicleurs dans les nouvelles constructions. Les ressources d'un fonds de recherche et d'innovation pourraient être utilisées pour faciliter une étude coûts-avantages et un processus de socialisation.
3. La légalisation du cannabis amènera des considérations relatives au code du bâtiment et aux services d'incendie qui ne sont pas actuellement reflétées dans le

règlement. Le Canada a la possibilité d'apprendre des leçons apprises par nos collègues du Colorado et de la National Fire Protection Agency ([réf. 11](#)) garantissant une intervention sécuritaire.

### **Rétablissement d'un Programme conjoint modifié de protection civile**

Recommandation 4 : Que le gouvernement fédéral affecte 30 millions de dollars supplémentaires à la réintroduction d'un programme conjoint modifié de protection civile (PCPC), tout en maintenant le financement permanent stable pour la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd.

Le Programme conjoint de protection civile (PCPC) a été établi en octobre 1980 afin d'améliorer la capacité nationale de gérer tous les types de situations d'urgence et d'accroître la résilience des infrastructures essentielles ([réf. 12](#)). Ce programme offrait un financement de contrepartie pour l'équipement, la formation et d'autres infrastructures nécessaires aux services d'incendie du pays. C'était un programme particulièrement important pour les services de pompiers volontaires. On y a mis fin pour des raisons qui ne nous sont pas claires. Il se peut que le problème ait été le manque de candidats en raison du volet de financement de contrepartie. Le secteur est maintenant mieux placé pour négocier et préparer de telles demandes. Une version modifiée du programme pourrait refléter les améliorations apportées à la version originale.

### **Mot de la fin**

Notre mémoire porte sur l'important travail que le gouvernement défend dans notre secteur. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter ces recommandations.